



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

CC/CE

P.V. CULT 06

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 07 mai 2020

Réunion mixte – (présence physique et par visioconférence)

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 30 janvier 2020 et du 26 mars 2020
2. Motion de Mme Octavie Modert invitant le Gouvernement à considérer les situations survenues par la fermeture des instituts et institutions culturels ayant eu lieu avant la date de déclaration de l'état de crise (demande du groupe politique CSV du 27 avril 2020)
3. Nomination de la directrice de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (demande de la sensibilité politique ADR)
4. Divers

*

Présents : M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler

Mme Sam Tanson, Ministre de la Culture

M. Jo Kox, M. Marc Lux, du Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Présents par visioconférence Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, Mme Stéphanie Empain remplaçant Mme Semiray Ahmedova, M. Georges Engel remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. Pim Knaff, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz

M. Marc Goergen, remplaçant M. Sven Clement

Excusés : Mme Semiray Ahmedova, Mme Lydia Mutsch

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Djuna Bernard, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 30 janvier 2020 et du 26 mars 2020

Les projets de procès-verbal des réunions du 30 janvier 2020 et du 26 mars 2020 sont approuvés.

2. Motion de Mme Octavie Modert invitant le Gouvernement à considérer les situations survenues par la fermeture des instituts et institutions culturels ayant eu lieu avant la date de déclaration de l'état de crise (demande du groupe politique CSV du 27 avril 2020)

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

3. Nomination de la directrice de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (demande de la sensibilité politique ADR)

M. Fernand Kartheiser signale d'emblée son attitude critique vis-à-vis de la nomination de la nouvelle directrice de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL) qui est contestée à la fois par le secteur et par le candidat qui n'a pas été retenu. Il rappelle que la nomination fait par ailleurs l'objet d'une question parlementaire récente du groupe politique CSV.

Il indique que lors des deux appels à candidatures, l'accent avait été mis sur la double qualité de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL) de bibliothèque patrimoniale et de bibliothèque d'étude et de recherche ouverte au grand public.

Aussi, selon les annonces, le futur directeur/directrice devait-il avoir les atouts suivants :

- une expérience professionnelle de plusieurs années en matière de gestion d'un organisme culturel ou de projets d'envergure en matière culturelle.
- une expérience antérieure dans le domaine des sciences de l'information et de la gestion documentaire.
- l'expérience professionnelle requise pour intégrer dans son action le potentiel des technologies numériques.

Selon l'orateur et ses sources, la candidate retenue, Mme Joanne Goebbels, ne pourrait pas se prévaloir de l'expérience requise et ne correspondrait pas aux critères de l'appel à candidatures. Ainsi, son expérience de directrice adjointe de l'Athénée de Luxembourg ne dépasserait pas un an et demi. De même sa contribution dans le projet de mise en place du bac international à l'Athénée serait en réalité limitée.

Néanmoins, d'après les déclarations dans la presse de Mme la Ministre, ce serait la meilleure candidate, alors que certains autres candidats présentaient apparemment des CV impressionnants.

Partant, M. Fernand Kartheiser réclame des détails sur les procédures de recrutement (leur déroulement et les différentes étapes) et demande à ce que les « concept papers » produits par les candidats soient publiés.

En résumé, l'orateur indique que, pour le parti politique ADR, la nomination de Mme Goebbels n'est pas satisfaisante, la BnL méritant un profil plus qualifié. Il en va de la crédibilité de la BnL sur le plan national et international, y compris vis-à-vis des professionnels du secteur.

Il se demande si la nomination de Mme Goebbels a été animée par une forme de favoritisme politique.

En dehors de l'éventuel caractère politique de la nomination, il s'interroge sur un possible non-respect des procédures, moyen invoqué par l'avocat du finaliste non retenu.

*

En réponse à cette intervention, Mme la Ministre apporte une série de clarifications.

- Etant donné que le poste de directeur/directrice de la BnL constitue une fonction dirigeante d'un institut culturel, la base légale est la loi du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'Etat. D'après l'article 1^{er}, alinéa 3 « Les fonctionnaires nommés à une fonction dirigeante énumérée à l'alinéa 2 doivent faire preuve des compétences de direction et d'encadrement requises pour l'exercice de leurs fonctions (...) ».
- C'est sur base de ce texte que Mme Joanne Goebbels a été nommée pour une durée renouvelable de sept ans.
- Les appels à candidatures ont été lancés alors qu'il n'existe pas d'obligation légale en la matière.
- Le 11 octobre 2019, le gouvernement a lancé la procédure de recrutement d'un nouveau directeur pour la BnL, les personnes intéressées étant invitées à soumettre leur dossier de candidature pour le 4 novembre 2019. En réponse à cet appel, 16 candidatures ont été reçues. La procédure s'est déroulée en deux tours. En premier lieu, un comité de sélection ad hoc avait pour mission de sélectionner les candidats qui correspondaient au profil recherché. Les critères d'évaluation du comité de sélection portaient sur les capacités avérées de direction et de gestion (70%) et autres facultés (30%). Sur les 11 candidats conviés à un entretien, 4 ont été retenus pour le deuxième tour, qui portait sur deux éléments, à savoir un « concept paper » rédigé par le candidat et un entretien avec un jury international, composé notamment de la directrice de la bibliothèque nationale néerlandaise, Dr Knibbeler, et de M. Michel Margue (UNI.lu). Ce 2^e tour s'est achevé en janvier 2020.
- M. Thierry Hirsch était déjà candidat au premier appel à candidatures. Nonobstant un CV impressionnant en matière de recherche il n'a pas pu convaincre le jury, surtout sur sa capacité de remplir une fonction dirigeante.
- La deuxième procédure de recrutement a été lancée le 31 janvier 2020 avec un délai fixé au 21 février 2020. Sur les 23 dossiers reçus, 5 avaient déjà été candidats lors de la première procédure (parmi lesquels figurait M.Hirsch).
- Lors de cette 2^e procédure, il a été décidé de tester également les « soft skills » ou compétences managériales. 12 candidats ont été retenus par le comité de sélection pour un premier entretien fin février, début mars.
- Sur les 12 candidats, 3 ont été retenus pour un 2^e tour et ont été invités d'une part à élaborer un papier de réflexion, et d'autre part à se soumettre à un test d'évaluation. Un candidat s'étant retiré de la course le 9 mars, il ne restait à ce stade que deux candidats, à savoir Mme Goebbels et M. Hirsch.
- Le 10 mars, Dr Knibbler a indiqué qu'en raison de l'épidémie COVID-19, elle ne serait plus disponible pour faire partie du jury.

- Le 16 mars, les candidats ont été convoqués aux tests d'évaluation au Centre de compétences RH du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO). Mme Goebbels a pu se soumettre aux tests, alors que M. Hirsch a été informé par le CGPO qu'en raison du COVID-19, il ne pouvait pas faire tous les tests.
- En effet, les tests d'évaluation comportaient 3 piliers : un entretien face à face entre le candidat et le psychologue sur des questions posées au préalable, et deux autres exercices : un « bac à courrier » et un test de raisonnement abstrait. Ces deux derniers tests n'ont pas pu être effectués par M. Hirsch en raison du COVID-19 de sorte que M. Hirsch a uniquement suivi un entretien avec un psychologue du CGPO. Cet entretien constituait de toute manière l'élément le plus important des tests d'évaluation.
- Entretemps, les 2 candidats avaient communiqué leurs papiers de réflexion.
- Le 6 avril 2020, Mme la Ministre a reçu le rapport du CGPO avec l'évaluation psychologique. Cette évaluation concluait qu'au regard des personnalités de M. Hirsch et de Mme Goebbels, Mme Goebbels était la meilleure candidate.
- Enfin, Mme la Ministre a eu des entretiens avec les 2 candidats via vidéoconférence. Ces entretiens lui ont permis de confirmer les conclusions du CGPO, et de constater que Mme Goebbels était la meilleure candidate.
- C'est ainsi que, dans sa séance du 24 avril 2020, le Conseil de gouvernement a décidé de proposer la nomination de Mme Joanne Goebbels comme directrice de la Bibliothèque nationale du Luxembourg à partir du 3 juillet 2020.
- Enfin, Mme la Ministre rappelle que le parcours professionnel de Mme Goebbels, qui est titulaire d'une maîtrise en lettres modernes et d'un diplôme d'études approfondies en littérature comparée, n'est pas en décalage avec le poste de dirigeant(e) de la BnL. Par ailleurs, étant donné qu'elle exerce déjà une fonction dirigeante dans un service de l'Etat, elle ne change pas de carrière.
- Mme la Ministre déclare avoir étudié des exemples de bibliothèques nationales à l'étranger qui lui ont permis de constater que les dirigeants avaient des profils très différents et pouvaient avoir des cursus aussi bien en informatique que dans des sciences humaines et sociales comme la philosophie, le droit ou la littérature. Il n'existe donc pas qu'un seul cursus pour devenir directeur d'une bibliothèque nationale.
- Le profil élaboré pour l'appel d'offres ne précisait pas de critères, tels que l'obligation de détenir un diplôme en bibliothéconomie.
- Enfin, la deuxième procédure s'est terminée en s'accommodant de la crise sanitaire du COVID-19, alors qu'il importait de prendre une décision en raison du départ à la retraite imminent de Mme Kieffer, directrice actuelle de la BnL. La nomination était d'autant plus importante qu'il n'existe pas de directeur adjoint à la BnL.
- D'après Mme la Ministre, il n'est pas pertinent de publier les « concept papers », tout d'abord parce qu'ils n'ont pas été élaborés dans cette optique mais en vue de l'évaluation confidentielle des candidatures. Ensuite, ces papiers de réflexion sont un élément parmi d'autres des dossiers. Leur publication n'est pas sensée à moins de publier tout le dossier y compris les évaluations psychologiques des candidats, ce qui n'est pas envisageable.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- En réponse à Mme Octavie Modert, Mme la Ministre indique que M. Hirsch a été invité à participer au 2^e appel à candidatures, en raison des qualités de son dossier

scientifique. Elle admet que c'était peut-être une erreur, même si, sur le moment, cela lui a semblé être une bonne idée. L'avenir nous le dira.

- Quant à l'existence d'irrégularités dans la procédure (moyen soulevé par l'avocat de M. Hirsch), Mme la Ministre admet qu'il y a eu des différences liées au contexte spécial du COVID-19 et à l'impossibilité matérielle de réaliser les tests à l'identique. Néanmoins, en dépit de ces différences indépendantes de sa volonté, les recommandations du CGPO, qui venaient conforter les conclusions du jury en première procédure, préconisaient clairement la nomination de Mme Goebbels. La procédure n'était donc pas irrégulière.
- En réponse à M. Marc Spautz, il est précisé que, lors du 2^e appel à candidature, le profil a été retravaillé par Mme Kieffer, afin d'ouvrir davantage la procédure de recrutement. Il en résultait des candidatures beaucoup plus variées.
- D'après Mme Goebbels, qui ne donne pas d'interviews à la presse actuellement, elle a décidé de mettre sa carrière politique en suspens au moment où elle a répondu à l'appel à candidatures.
- En réponse à M. Marc Goergen concernant l'impact de cette affaire sur l'image de la politique en général, Mme la Ministre signale qu'à ses yeux, l'engagement politique de Mme Goebbels ou de ses parents ne pouvait pas constituer un obstacle à sa nomination. D'après M. Georges Engel, un engagement politique ne peut certes pas procurer d'avantages mais ne doit pas non plus impliquer des désavantages.
- Quant à l'impact du recours de M. Hirsch sur la nomination de Mme Goebbels, il est précisé qu'il appartient aux tribunaux d'examiner la décision afin de vérifier l'absence d'irrégularités.
- Mme Djuna Bernard salue l'échange de vues constructif qui lui a permis de conclure, en son nom personnel, que le processus de recrutement décrit était à la fois transparent et compréhensible.
- Au lieu de publier le papier de réflexion de Mme Goebbels, Mme la Ministre propose de l'inviter - dès sa nomination - en Commission de la Culture afin de présenter aux membres sa vision et l'orientation qu'elle souhaite donner à la BnL.

4. Divers

Il est proposé de programmer une réunion afin de traiter le point 2. Le cas échéant, cette réunion pourrait avoir lieu le 14 mai 2020 à 10h30. La date sera confirmée dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 07 mai 2020

La Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

La Présidente de la Commission de la Culture,
Djuna Bernard